

**Avis émis par la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'académie de  
Limoges  
Réunion du 21 février 2023**

**AVIS**

**SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION**

Avis n°1

**Abandon du projet de réorganisation du travail des professeurs de technologie**

Considérant les vraisemblables suppressions de postes et compléments de service pour les enseignant.es que provoquerait la suppression de la technologie en 6<sup>e</sup>, dont les conséquences seraient une forte croissance des R.P.S, les représentant.es à la FS-SSCT demandent l'abandon de ce projet qui relève d'une réorganisation brutale du travail.

De nombreux collègues de technologie nous font part de cette souffrance, c'est pourquoi les membres de la FS-SSCT demandent à Madame la Rectrice de mettre en place des mesures de prévention des risques psycho-sociaux et un accompagnement spécifique de ces personnels.

L'académie ne supprimera aucun poste de technologie qui se traduirait par une mesure de carte scolaire, et sera très attentive dans la constitution des compléments de service à la situation des agents (nombre d'établissements, proximité...). Les corps d'inspection accompagneront les enseignants de technologie. En outre, tout enseignant de technologie qui le souhaite sera invité à un échange avec la DRH et ses services. Dix rendez vous sont d'ores et déjà fixés au 1<sup>er</sup> mars, et les rencontres ont débuté.

Avis n°2

**Accompagnement des personnels disposant d'une autorisation spéciale d'absence**

Compte tenu des nouvelles dispositions de la DGFP concernant la reprise du travail au 28 février 2023 des personnels disposant d'une autorisation spéciale d'absence, les membres de la FS-SSCT demandent à Madame la Rectrice de prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires en lien avec la médecine de prévention pour accompagner ces personnels à la reprise du travail.

Les agents vulnérables dont la situation nécessitait une autorisation d'absence (ASA) depuis le début de la pandémie sont identifiés. Ils seront individuellement accompagnés à la reprise du travail par les services RH et de la médecine de prévention. Les assistants de service social seront également mobilisés autant que de besoin.

Les agents qui manifesteraient le souhait d'une réorientation professionnelle par crainte pour leur santé, verront leur demande examinée par l'équipe ressource pluridisciplinaire et les conseillères en RH de proximité.